



ACCÈS DES TPE AUX CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Septembre 2023

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2^e et 3^e a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

AVANT-PROPOS

L'Observatoire du financement des entreprises (OFE) a été créé en 2010.

À l'origine, les États généraux de l'industrie ont mis en évidence cette année-là des lacunes en matière d'information sur le financement des entreprises. Pour y remédier, le Gouvernement a alors décidé de créer un Observatoire dédié, avec pour objectif de dégager une vision commune sur les questions du financement des entreprises et particulièrement des PME.

Les différents rapports de l'OFE font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres. Ils sont publics et accessibles sur le site de la médiation du crédit aux entreprises (<https://mediateur-credit.banque-france.fr>), page « Observatoire du financement ».

Présidé par le médiateur national du crédit, l'Observatoire regroupe :

- les principales organisations représentatives des entreprises (Medef, CPME, U2P, etc.), de l'économie sociale et solidaire (ESS France) et les réseaux consulaires (CCI, CMA France) ;
- les principales organisations représentatives du secteur financier (FBF, ASF, France Invest, assureurs-crédit, Financement Participatif France, etc.) ;
- des établissements financiers ;
- des acteurs publics du financement (tels que Bpifrance) ;
- les acteurs du monde comptable (CNOEC) ;
- les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique (Banque de France, Insee, direction générale du Trésor, direction générale des Entreprises, Rexecode, etc.).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : LES TPE SE TROUVENT DANS UNE SITUATION FINANCIÈRE D'ENSEMBLE FAVORABLE, RESTANT TOUTEFOIS CARACTÉRISÉE PAR DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES ET UNE CERTAINE HÉTÉROGÉNÉITÉ	11
1.1 L'activité des TPE est globalement dynamique	11
1.2 En moyenne, l'endettement des TPE diminue	13
1.3 Globalement, la trésorerie des TPE s'érode mais restait à un niveau élevé à fin 2022	15
CHAPITRE 2 : L'ACCÈS AUX CRÉDITS DE TRÉSORERIE SE MAINTIENT DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS QUI S'ACCROISSENT	17
2.1 Un accès aux crédits de trésorerie qui se maintient à des niveaux élevés	17
2.2 La gestion de la sortie de la crise de la Covid-19 et le contexte inflationniste créent logiquement des tensions sur la trésorerie des TPE	19
2.3 Les données, baromètres et enquêtes auprès des dirigeants de TPE-PME au 1 ^{er} semestre 2023 traduisent, à des degrés divers, la perception de ces tensions sur la trésorerie	20
CHAPITRE 3 : LES TPE BÉNÉFICIENT DE RÉSEAUX BANCAIRES DE PROXIMITÉ ET D'ACTEURS POUR LES ACCOMPAGNER, PARFAITEMENT MOBILISÉS POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS	23
3.1 Des réseaux bancaires de proximité pour financer les TPE	23
3.2 Le besoin d'anticipation de la part des TPE et de renforcement des compétences financières	24
3.3 Des réseaux d'accompagnement sont mobilisés auprès des TPE	25

CONCLUSIONS DE L'OBSERVATOIRE	29
--------------------------------------	-----------

ENCADRÉS

1	Dispositif crédit 200K euros	30
2	TPE, comment bien préparer votre demande de crédit de trésorerie ?	31

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi à la demande de la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme avec pour objectif d'établir un diagnostic sur l'accès des très petites entreprises (TPE) aux crédits de trésorerie et d'identifier des préconisations opérationnelles en liaison avec l'ensemble des membres de l'Observatoire du financement des entreprises pour permettre aux TPE de bien préparer leurs demandes de crédits.

Il s'inscrit dans une logique préventive dans un contexte où le ralentissement économique, l'impact de l'inflation – appelée toutefois à reculer au 2^e semestre –, des tensions progressives sur la trésorerie, ainsi qu'un possible début d'inflexion sur l'accès au crédit de trésorerie appellent à la vigilance : les statistiques de la Banque de France au 1^{er} semestre 2023 traduisent une évolution contrastée avec une baisse des taux d'accès des TPE aux crédits de trésorerie au 1^{er} trimestre 2023 et un rebond au 2^e trimestre, à des niveaux encore supérieurs à celui d'avant-crise Covid-19.

À partir des différentes informations disponibles à la fin 2022 et sur le 1^{er} semestre 2023, l'Observatoire du financement des entreprises considère que :

- 1) les TPE se trouvent dans une situation financière d'ensemble favorable, restant toutefois caractérisée par des spécificités sectorielles et une certaine hétérogénéité ;
- 2) l'accès aux crédits de trésorerie se maintient dans un contexte de tensions qui s'accroissent ;
- 3) les TPE bénéficient de réseaux bancaires de proximité et d'acteurs pour les accompagner, parfaitement mobilisés pour répondre à leurs besoins.

Pour éviter que des TPE ne soient pas suffisamment en mesure de bénéficier des soutiens et accompagnements qui sont disponibles, l'Observatoire du financement des entreprises a élaboré une courte fiche permettant d'informer les TPE sur la manière de bien préparer leurs demandes de crédits de trésorerie auprès de leurs banques et d'identifier les accompagnements dont elles peuvent disposer.

Les membres de l'Observatoire du financement des entreprises sont mobilisés pour continuer de suivre les conditions d'accès des TPE aux crédits de trésorerie et pour les accompagner dans leurs démarches.

1

LES TPE SE TROUVENT DANS UNE SITUATION FINANCIÈRE D'ENSEMBLE FAVORABLE, RESTANT TOUTEFOIS CARACTÉRISÉE PAR DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES ET UNE CERTAINE HÉTÉROGÉNÉITÉ

Selon l'Insee « *Les entreprises en France – édition 2022* », en 2020, l'appareil productif rassemble 4,2 millions d'entreprises dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers dont 4 millions de TPE ¹. Dans ce rapport, la situation des TPE est principalement analysée à partir des données de l'Observatoire des entreprises de la Banque de France ² sur la base de 1,1 million ³ de liasses fiscales 2022, complétées par des données de l'Observatoire de la profession comptable.

Les données disponibles sur les TPE confirment les conclusions du dernier rapport de l'Observatoire du financement des entreprises « *Le financement des entreprises dans un contexte de crises* » qui montraient « des entreprises essentiellement résilientes et des évolutions du tissu entrepreneurial qui sont le reflet de la résistance des entreprises et de leur adaptation au contexte de crises ».

La situation spécifique des TPE montre une activité qui est globalement dynamique **(1.1)**, avec un endettement qui en moyenne diminue **(1.2)** et une trésorerie qui s'érode mais reste à un niveau élevé **(1.3)**.

1.1 L'activité des TPE est globalement dynamique

Après le choc d'activité de 2020 lié à la crise de la Covid-19, le chiffre d'affaires des TPE augmente sensiblement en 2022 pour la deuxième année consécutive (+ 13,1 % en 2022 après + 12,5 % en 2021 et – 2,5 % en 2020), de même que la valeur ajoutée (+ 13,3 % en 2022 après + 12,9 % en 2021 et – 5,4 % en 2020).

Ces tendances positives masquent toutefois des situations hétérogènes (cf. tableau 1) : ainsi, s'agissant du chiffre d'affaires, 71 % des TPE enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaires en 2022 et 29 % une baisse. Ce phénomène apparaît plus sensible pour la valeur ajoutée, la part des TPE concernées par une baisse s'établissant à 35 %.

1 Il s'agit des microentreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) : entreprises qui, d'une part, occupent moins de 10 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

2 Voir notamment l'article dans le *Bulletin de la Banque de France* n° 246/6 « *Que nous disent les comptes annuels 2022 de 1,4 million de petites et moyennes entreprises ?* ».

3 Ces TPE ont un chiffre d'affaires moyen de 309 000 euros et un effectif moyen de 1,4.

T1. % de TPE avec une hausse annuelle de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée ou d'EBE

	2020/2019	2021/2020	2022/2021
Chiffre d'affaires	47	70	71
Valeur ajoutée	46	64	65
EBE	53	61	51

Lecture : 47 % des unités légales classées dans la TPE, et dont on dispose d'une liasse fiscale en 2019 et en 2020, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en 2020 par rapport à 2019.

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

L'hétérogénéité observée apparaît plus marquée en ce qui concerne l'excédent brut d'exploitation (EBE) des TPE : globalement, à fin 2022, l'EBE des TPE connaît une diminution de 2,6 % sous l'effet de la progression sensible des charges de personnel et surtout de la quasi-disparition des aides du fonds de solidarité dont ces entreprises avaient été très largement bénéficiaires, mais la situation est très hétérogène avec quasiment autant de TPE avec une hausse de leur EBE (51 %) que celles avec une baisse (49 %).

L'analyse sectorielle des évolutions du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'EBE des TPE entre 2019 et 2022 (cf. tableau 2) confirme le caractère atypique des secteurs de l'hébergement-restauration et, dans une moindre mesure, des autres activités de services dont l'activité a été fortement impactée par la crise de la Covid-19 et qui, pour ces raisons, ont été principalement bénéficiaires des aides du fonds de solidarité.

Ainsi, l'évolution de l'activité dans le secteur de l'hébergement-restauration diffère des autres secteurs d'activité : le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée chutent plus lourdement en 2020 et les deux indicateurs se redressent plus tardivement (en 2022 plutôt qu'en 2021 dans les autres secteurs). Par ailleurs, l'EBE de l'hébergement-restauration augmente fortement en 2021 mais diminue tout aussi fortement en 2022. Cela reflète la montée en puissance du fonds de solidarité en 2021 (dont les entreprises de l'hébergement-restauration étaient les principales bénéficiaires) et sa disparition en 2022. L'EBE du secteur des autres activités de services – qui inclut notamment le sous-secteur des arts, spectacles et activités récréatives, longtemps aidé par l'État pendant la crise de la Covid-19 – connaît les mêmes évolutions, quoiqu'avec une ampleur moins marquée.

Sur le 1^{er} semestre 2023, en ligne avec les estimations de croissance de l'Insee de 0 % au 1^{er} trimestre et + 0,5 % au 2^e trimestre 2023, les données de l'*Observatoire de la profession comptable ImagePME* et le *baromètre national de l'U2P* des entreprises de proximité montrent l'effet du ralentissement économique :

- l'indice de chiffre d'affaires d'environ 600 000 TPE-PME françaises de l'échantillon de l'Ordre des experts-comptables montre une augmentation de 4,1 % en valeur du chiffre d'affaires par rapport au 1^{er} semestre 2022 ;

T2. Taux de variation du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'EBE (en %)

	Chiffre d'affaires			Valeur ajoutée			Excédent brut d'exploitation		
	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2020/2019	2021/2020	2022/2021
Agriculture, sylviculture et pêche	1	7	12	0	4	11	0	9	13
Industrie manufacturière	- 3	13	10	- 5	14	7	- 13	31	0
Énergie, eau, déchets	5	23	23	9	14	12	10	13	11
Construction	0	17	11	- 3	16	7	- 15	20	2
Commerce	2	11	9	0	14	9	11	32	- 6
Transports et entreposage	- 5	16	20	- 8	17	17	- 13	27	1
Hébergement et restauration	- 23	- 2	48	- 34	- 10	81	- 30	115	- 45
Information et communication	2	18	15	3	18	11	2	22	- 13
Activités immobilières	1	12	8	2	11	8	6	13	9
Conseils et services aux entreprises	- 5	15	16	- 4	15	12	- 10	28	1
Enseignement, santé	- 5	21	8	- 6	22	6	- 5	42	- 3
Autres activités de services	- 16	9	27	- 22	9	35	- 18	55	- 17

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

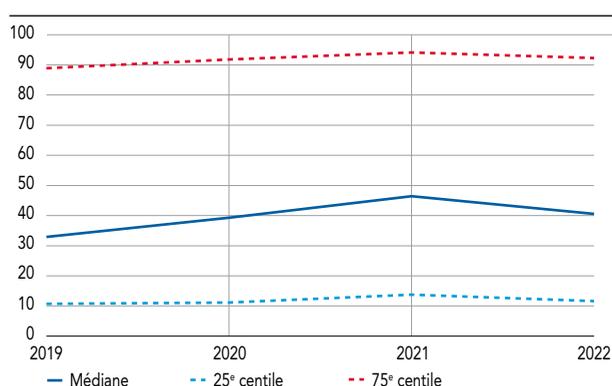
- selon le baromètre de l'U2P-Xerfi Spécific, l'activité des entreprises de proximité en volume (corrigée de l'évolution des prix) accuse une baisse de 0,8 % au cours du printemps 2023 par rapport à la même période de 2022. Sur les douze derniers mois, elle est désormais négative (- 1 %).

Dans ce contexte, le taux de marge moyen des TPE, mesuré par le rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée, a diminué légèrement en 2022 mais se maintenait à un niveau supérieur (31 %) à celui d'avant-crise Covid-19 (27 % en 2019).

Cette situation d'ensemble masque là aussi une forte hétérogénéité de situations (cf. graphique 1) : ainsi, 50 % des TPE ont en 2022 un taux de marge inférieur à 41 %, 25 % ont un taux de marge inférieur à 12 % et 25 % un taux de marge supérieur à 92 %.

Cette dispersion, qui peut résulter de spécificités sectorielles ou de taille au sein de la catégorie des TPE, n'est pas nécessairement significative de la bonne ou mauvaise santé financière des entreprises concernées.

G1. Taux de marge des TPE (en %)



Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

Le taux de marge des TPE diminue dans la majorité des secteurs (cf. tableau 3) avec les baisses les plus marquées enregistrées dans le secteur de l'hébergement-restauration et, dans une moindre mesure, dans celui des autres activités de services. Ces évolutions résultent de l'impact précédemment évoqué du fonds de solidarité sur l'EBE des entreprises qui se répercute sur le taux de marge.

T3. Taux de marge des TPE (en %)

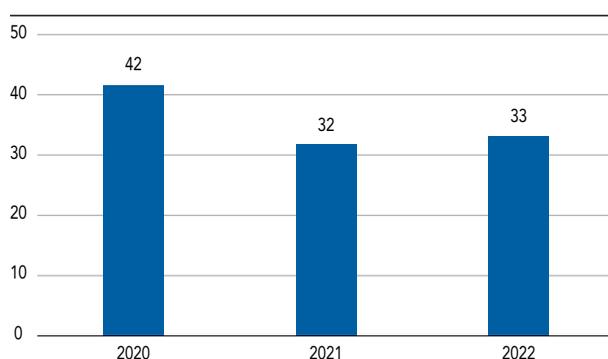
	2019	2020	2021	2022
Agriculture, sylviculture et pêche	48	50	53	56
Industrie manufacturière	20	19	23	22
Énergie, eau, déchets	68	70	71	72
Construction	20	19	21	22
Commerce	23	26	30	27
Transports et entreposage	28	28	32	30
Hébergement et restauration	20	22	56	18
Information et communication	23	24	28	25
Activités immobilières	69	72	72	73
Conseils et services aux entreprises	25	25	29	28
Enseignement, santé	20	21	25	24
Autres activités de services	19	21	31	20

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

1.2 En moyenne, l'endettement des TPE diminue

En raison d'une dette qui varie peu et de capitaux propres qui se renforcent, le ratio de levier brut des TPE diminue en 2022 pour la deuxième année consécutive. L'augmentation des taux d'endettement liée à la crise de la Covid-19 apparaît ainsi globalement effacée. La dynamique est similaire si l'on considère le taux d'endettement net de la trésorerie. Au total, l'endettement des entreprises et les risques associés sont globalement maîtrisés, même si un tiers des TPE enregistrent une dégradation de leur ratio de levier en 2022 (cf. graphique 2).

G2. Part des TPE avec une dégradation de leur taux d'endettement brut (en %)



Note : En notant CP^Y les capitaux propres de l'année Y (2020, 2021 ou 2022), on considère qu'il y a « dégradation » du ratio de levier brut lorsque : (i) CP^{Y-1} > 0 et CP^Y > 0 et que le ratio augmente ; ou (ii) CP^{Y-1} > 0 et CP^Y < 0 ; ou (iii) CP^{Y-1} < 0 et CP^Y < 0, avec soit CP^Y < CP^{Y-1}, soit dette^Y > dette^{Y-1}.

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

Ces évolutions au niveau agrégé sont confirmées sur le 1^{er} trimestre 2023 à partir des données granulaires, recueillies par la Banque de France (direction générale des Statistiques, des Études et de l'International – DGSEI) auprès des banques et qui recensent les dépôts et les crédits de plus de 1,2 million d'entreprises.

Le graphique 3 ⁴ classe les entreprises selon l'évolution de leur endettement bancaire net (EBN) par rapport à l'année précédente. Pour les entreprises dont l'EBN est positif et augmente, le graphique 4 représente la proportion de TPE dont les dépôts ont baissé et les crédits augmenté au cours de la période considérée (cette catégorie recouvre des entreprises dont la situation de trésorerie s'est dégradée, puisque la baisse de leurs dépôts ne résulte pas d'un désendettement) :

- la proportion des TPE dont l'EBN net positif augmente sur un an (cf. graphique 3, barre rouge) est en recul au 1^{er} trimestre 2023 par rapport au trimestre précédent, tandis que celle des entreprises dont l'EBN diminue ou est stable est en hausse (barre bleu clair) tout comme la part de celles dont les dépôts excèdent les crédits (bleu foncé). Pour la population des TPE, on constate donc une amélioration de leur situation financière ;
- pour les entreprises dont l'EBN est positif et augmente, la proportion d'entreprises dont les dépôts ont baissé et les crédits ont augmenté au cours des douze derniers mois recule au 1^{er} trimestre 2023 pour les TPE (cf. graphique 4).

La diminution du taux d'endettement brut moyen est observée dans quasiment tous les secteurs en 2022 par rapport à 2021 (cf. tableau 4). La seule exception concerne le secteur énergie, eau et déchets. En revanche,

T4. Taux d'endettement brut (en %)

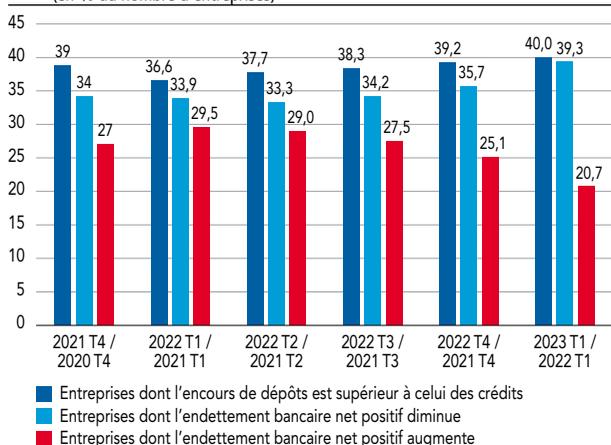
	2019	2020	2021	2022
Agriculture, sylviculture et pêche	128	133	130	117
Industrie manufacturière	62	69	67	61
Énergie, eau, déchets	259	244	199	218
Construction	42	59	55	48
Commerce	68	70	65	63
Transports et entreposage	84	92	88	86
Hébergement et restauration	134	153	123	113
Information et communication	55	60	54	43
Activités immobilières	340	344	324	320
Conseils et services aux entreprises	43	51	46	43
Enseignement, santé	54	71	61	53
Autres activités de services	100	119	106	91

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

si l'on compare 2022 à l'avant-crise, c'est-à-dire ici 2019, on distingue trois types de situations :

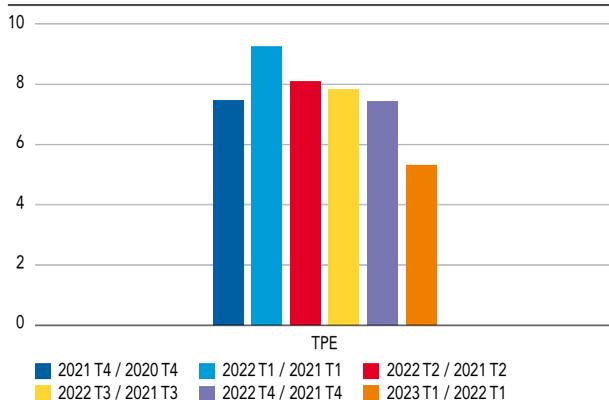
- les secteurs qui voient leur levier brut moyen diminuer entre 2019 et 2022 (agriculture, énergie-eau-déchets, hébergement-restauration, information-communication et autres activités de services) ;
- les secteurs dont le levier brut moyen est relativement stable entre 2019 et 2022 (industrie manufacturière, transports, conseils et services aux entreprises, enseignement-santé) ;
- le secteur de la construction qui est le seul à afficher une hausse marquée de son levier brut moyen.

G3. Répartition de la population des TPE en fonction de l'évolution de leur endettement bancaire net (en % du nombre d'entreprises)



Source : Banque de France.

G4. Proportion de TPE dont les dépôts ont baissé et les crédits augmenté (en % du nombre d'entreprises)

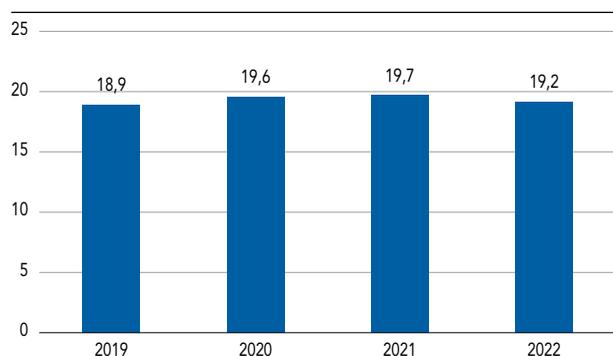


Source : Banque de France.

L'amélioration moyenne des taux d'endettement des TPE résulte notamment d'une augmentation globale de leurs capitaux propres de 10 % en 2022 : les deux tiers des TPE enregistrent une hausse de leurs capitaux propres en 2022 mais, à l'inverse, un tiers d'entre elles connaissent une baisse.

Au total, près d'une TPE sur cinq présente ainsi des capitaux propres négatifs, cette proportion étant toutefois relativement stable sur la période 2019-2022 (cf. graphique 5).

G5. Part des TPE avec des capitaux propres négatifs (en %)



Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

1.3 Globalement, la trésorerie des TPE s'érode mais restait à un niveau élevé à fin 2022

Après les hausses record enregistrées entre 2019 et 2021, la trésorerie des TPE diminue en 2022 tout en se maintenant à un niveau élevé. Cette évolution, qui peut s'analyser comme l'amorce d'une normalisation, s'observe en médiane comme pour les entreprises ayant une trésorerie forte ou faible.

Au total (cf. tableau 5), la trésorerie médiane des TPE s'établit à 76 jours de chiffre d'affaires, soit 12 jours de moins qu'en 2021 (- 14 %) mais 25 jours de plus qu'en 2019 à la veille de la crise de la Covid-19 (+ 47 %).

Cette situation concerne, à des degrés divers, tous les secteurs d'activité.

Dans ce cadre global, en 2022, les situations individuelles apparaissent assez disparates (cf. graphique 6) :

- 50 % des TPE ont une trésorerie supérieure à 76 jours de chiffre d'affaires ;
- 25 % des TPE ont moins d'un mois de chiffre d'affaires (26 jours) en trésorerie ;
- 25 % des TPE ont une trésorerie de plus de six mois de chiffre d'affaires.

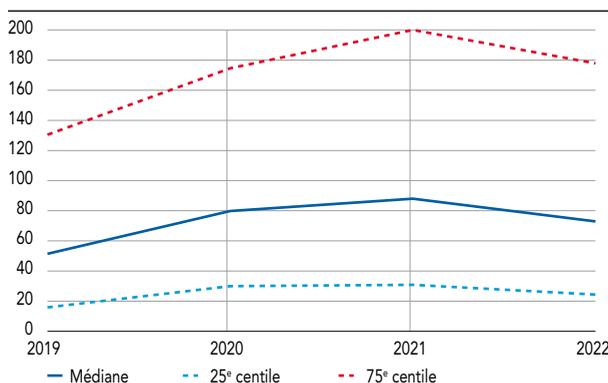
T5. Trésorerie des TPE en jours de chiffre d'affaires – par secteur d'activité

	2019	2022	Variation 2022/2019 (en jours)
Agriculture, sylviculture et pêche	53	69	16
Industrie manufacturière	43	59	16
Énergie, eau, déchets	128	156	28
Construction	42	56	14
Commerce	33	51	18
Transports et entreposage	40	57	17
Hébergement et restauration	35	65	30
Information et communication	103	138	35
Activités immobilières	72	92	20
Conseils et services aux entreprises	93	126	33
Enseignement, santé	58	81	23
Autres activités de services	47	75	28
Ensemble	51	76	24

Champ et note : Cf. graphique 6.

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

G6. Trésorerie en jours de chiffre d'affaires



Note : Le graphique présente la médiane de la trésorerie en jours de chiffre d'affaires de l'année. Pour la seule année 2020, la trésorerie est rapportée au chiffre d'affaires 2019 afin de ne pas surestimer artificiellement la hausse de la trésorerie exprimée en jours de chiffre d'affaire. La trésorerie est définie comme i) la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et du solde des créances et dettes de court terme auprès du groupe et associés, à laquelle on retranche ii) les effets escomptés non échus et les dettes bancaires de court terme. Les tendances restent les mêmes avec des définitions alternatives de la trésorerie.

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

- 4 La population des TPE est scindée en deux groupes : le groupe des entreprises dont les dépôts sont strictement supérieurs aux crédits en fin de période (rectangle bleu foncé) et le groupe de celles dont les dépôts sont inférieurs ou égaux à leurs crédits (dette bancaire nette positive). Ce second groupe est ensuite divisé en deux : les entreprises pour lesquelles la dette bancaire nette a diminué ou est stable au cours des douze derniers mois (rectangle bleu clair) et celles pour qui elle a augmenté (rectangle rouge).

De manière convergente, l'analyse des comptes annuels des TPE-PME, réalisée par l'Observatoire de la profession comptable ImagePme (cf. tableau 6), montre que si, entre 2022 et 2021, la trésorerie active nette de dépréciation ⁵ (TAND) a diminué de 4,3 % pour les TPE-PME françaises, elle a progressé de 5,9 % entre 2022 et 2020, signe qu'elle avait fortement crû en 2021, notamment en raison des aides reçues pendant la crise sanitaire : 41,9 % des entreprises ont affiché une trésorerie en hausse et 56,6 % en baisse.

D'un point de vue sectoriel, les pharmacies se caractérisent par une situation atypique avec une trésorerie qui a poursuivi sa progression en 2022 (+ 13,7 %). Ces entreprises ont été fortement mobilisées au 1^{er} semestre 2022 dans le cadre des tests ou de la vaccination anti-Covid-19 et leur activité

avait fortement crû. Si la trésorerie des entreprises de construction, de la réparation automobile et des agences immobilières a diminué par rapport à 2021, elle reste en progression comparativement à 2020. C'est également le cas des hôtels et restaurants qui ont continué à subir des restrictions en 2022 et qui ont bénéficié d'aides de l'État pendant un temps plus long que d'autres. Pour les autres secteurs suivis, les baisses par rapport à 2021 et 2020 s'inscrivent dans un retour à la normale après l'épisode de crise sanitaire et des ralentissements d'activité compensés par les aides étatiques.

⁵ Trésorerie active nette de dépréciation = Valeurs mobilières de placement brutes – Dépréciations des valeurs mobilières de placement + Trésorerie brute – Dépréciation trésorerie active.

T6. Trésorerie des TPE-PME – par secteur d'activité

Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR

Code NAF	Secteur	Nombre d'entreprises	Moyenne TAND 2022 en euros	Évolution TAND 2022/2021	Évolution TAND 2021/2020	Mediane TAND 2022 en euros	Ratio TAND/CA 2022	Ratio TAND/CA 2021	Part des entreprises en augmentation TAND	Part des entreprises en baisse TAND	Part des entreprises en stagnation TAND
F	Construction	129 772	103 346	- 1,1 %	+ 5,4 %	36 653	19,1 %	21,0 %	46,1 %	51,4 %	2,5 %
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	10 569	68 240	- 15,3 %	- 7,8 %	28 528	13,8 %	17,0 %	32,5 %	67,4 %	0,1 %
45.20A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	16 786	106 010	- 0,3 %	+ 3,7 %	49 383	16,6 %	17,7 %	49,2 %	49,8 %	1,0 %
47.22Z	Commerce de détail de viandes...	4 967	83 898	- 15,8 %	- 12,5 %	38 389	12,4 %	14,6 %	29,4 %	70,4 %	0,3 %
47.73Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques...	10 798	254 551	+ 13,7 %	+ 40,8 %	183 556	12,0 %	11,6 %	62,3 %	37,6 %	0,0 %
47.76Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais...	4 828	66 887	- 19,1 %	- 3,9 %	27 589	17,0 %	20,8 %	24,2 %	75,6 %	0,3 %
49.41B	Transports routiers de fret de proximité	5 422	132 001	- 3,5 %	- 0,8 %	49 864	17,2 %	19,9 %	43,1 %	55,2 %	1,7 %
55.10Z	Hôtels et hébergement similaire	6 471	170 172	- 3,5 %	+ 29,2 %	81 932	31,2 %	45,6 %	41,5 %	57,3 %	1,2 %
56.10A	Restauration traditionnelle	27 583	111 552	- 11,1 %	+ 26,4 %	55 632	23,1 %	41,4 %	33,3 %	66,6 %	0,2 %
68.31Z	Agences immobilières	13 691	162 271	- 4,4 %	+ 4,2 %	85 910	48,0 %	52,4 %	42,4 %	56,5 %	1,1 %
85.53Z	Enseignement de la conduite	2 497	67 264	- 14,6 %	- 3,2 %	32 864	24,1 %	30,1 %	30,2 %	69,3 %	0,5 %
96.02A	Coiffure	24 344	27 901	- 17,7 %	- 15,6 %	11 963	24,0 %	30,8 %	26,3 %	73,4 %	0,3 %

Note : TAND = Trésorerie active nette dépréciation.

Source : Observatoire de la profession comptable ImagePme.

2

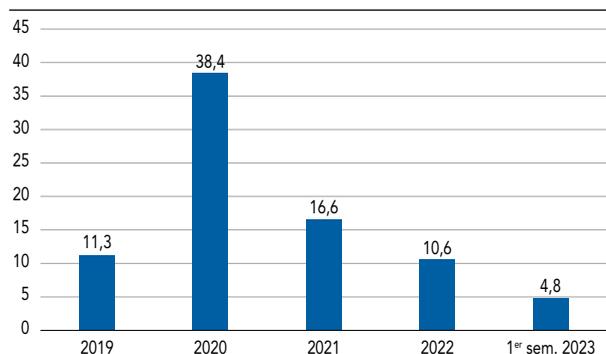
L'ACCÈS AUX CRÉDITS DE TRÉSORERIE SE MAINTIENT DANS UN CONTEXTE DE TENSIONS QUI S'ACCROISSENT

Les TPE bénéficient d'un accès aux crédits de trésorerie qui se maintient à des niveaux élevés **(2.1)**, mais la gestion de la sortie de la crise de la Covid-19 et le contexte inflationniste créent logiquement des tensions sur la trésorerie des TPE **(2.2)**. Les données, baromètres et enquêtes auprès des dirigeants de TPE-PME au 1^{er} semestre 2023 traduisent, à des degrés divers, la perception de ces tensions sur la trésorerie **(2.3)**.

2.1 Un accès aux crédits de trésorerie qui se maintient à des niveaux élevés

Le soutien massif apporté aux entreprises pendant la crise de la Covid-19 s'est notamment traduit par des flux de crédits de trésorerie très significatifs en 2020 (cf. graphique 1) avec la distribution des prêts garantis par l'État (PGE) puisque les TPE en ont été les principales bénéficiaires en nombre (551 000) pour un encours total de 39,5 milliards d'euros.

G1. Flux brut annuel de crédits de trésorerie aux TPE (en milliards d'euros)

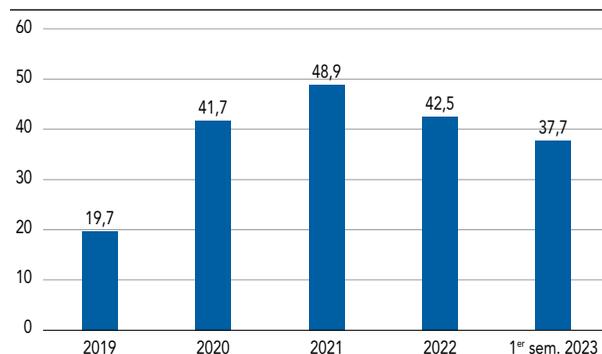


Source : Banque de France – Stat Info – Financement des entreprises.

Les flux de crédits de trésorerie reviennent progressivement vers des niveaux habituels, étant toutefois – au début 2023 – inférieurs à 2019 (– 13 % au 1^{er} semestre 2023 par rapport au 1^{er} semestre 2019) en cohérence néanmoins avec des trésoreries elles-mêmes à des niveaux élevés fin 2022. Il en résulte logiquement une réduction progressive des encours (cf. graphique 2).

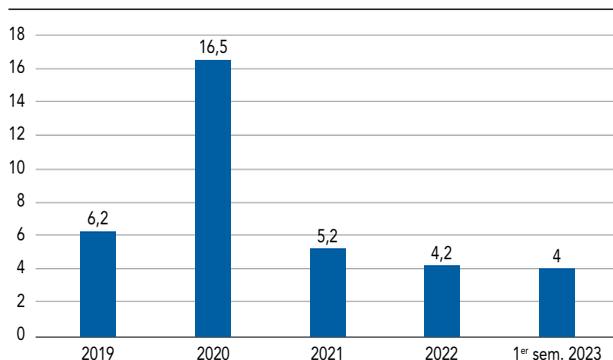
La réduction des flux de trésorerie correspond également à des demandes de nouveaux crédits à des niveaux bas (cf. graphique 3). Elles sont nettement inférieures à 2019 avec des demandes toujours bien servies puisque les TPE bénéficient d'un taux d'obtention identique en moyenne au 1^{er} semestre 2023 à la situation de 2019, avant la crise de la Covid-19 (cf. graphique 4), avec toutefois une baisse au 1^{er} trimestre 2023 (67 %), avant de revenir à un taux de 75 % au 2^e trimestre, plus élevé en moyenne qu'avant la crise de la Covid-19.

G2. Encours de crédits de trésorerie aux TPE (fin d'année – en milliards d'euros)



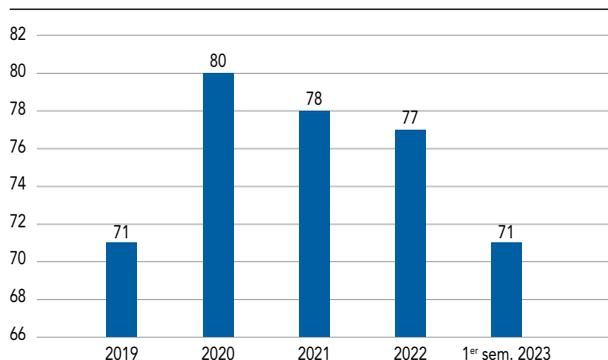
Source : Banque de France – Stat Info – Financement des entreprises.

G3. Taux de demandes annuel de crédits de trésorerie par les TPE (en %)



Source : Banque de France – Stat Info – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit – en partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA).

G4. Taux d'obtention des crédits de trésorerie par les TPE (en %)



Source : Banque de France – Stat Info – Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit – en partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA).

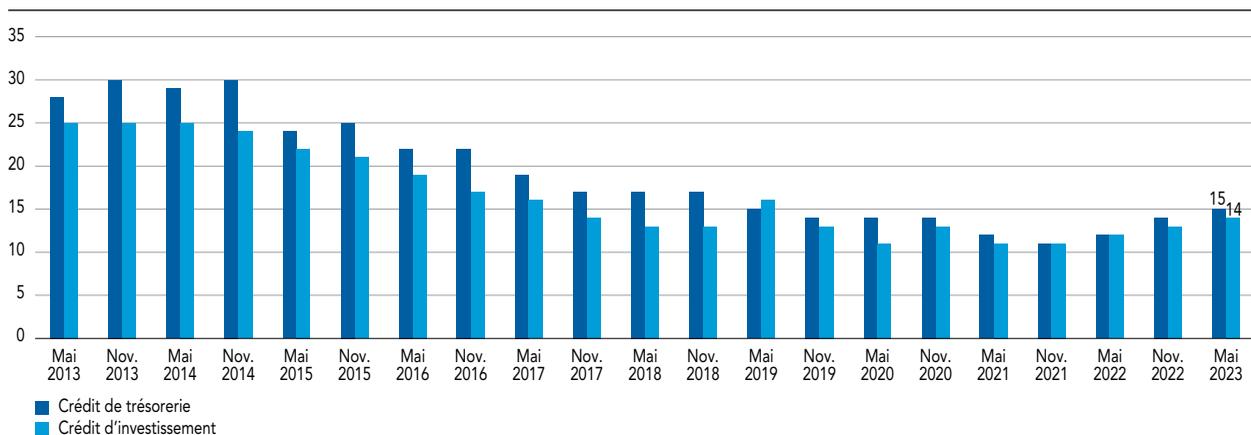
La 77^e enquête semestrielle de conjoncture de Bpifrance auprès des PME relève également que, malgré un léger durcissement au cours des six derniers mois, les conditions d'accès aux crédits de trésorerie restent relativement souples et retrouvent le niveau d'avant-crise (cf. graphique 5) :

- 15 % des TPE déclarent avoir rencontré des difficultés pour financer leur exploitation courante (14 % en novembre 2019) ; les conditions restent dans l'ensemble jugées favorables, la part des TPE ayant des difficultés restant en dessous de la moyenne de long terme (20 %) ;
- au cours du 1^{er} semestre 2023, l'accès au crédit de trésorerie s'est le plus durci dans les transports (+ 4 points à 18 %). La part des TPE rencontrant des difficultés à financer leur exploitation courante diminue dans les services (- 1 point à 13 %) et le tourisme où elle reste plus élevée (- 1 point à 22 %) ;

- pour les TPE rencontrant des difficultés pour financer leur activité courante, le niveau insuffisant d'activité et/ou les perspectives incertaines demeurent la principale explication (55 % des cas). La deuxième raison la plus citée (32 %) est la nécessité d'apporter des garanties jugées trop importantes (proportion stable sauf dans l'industrie où elle augmente de 8 points). Cité dans des proportions similaires, le risque associé au secteur d'activité représente un frein plus puissant à l'accès au crédit de court terme (28 % soit une proportion en hausse de 6 points sur le semestre comme sur un an). Il concerne plus particulièrement les TPE des secteurs du tourisme, des transports et de la construction.

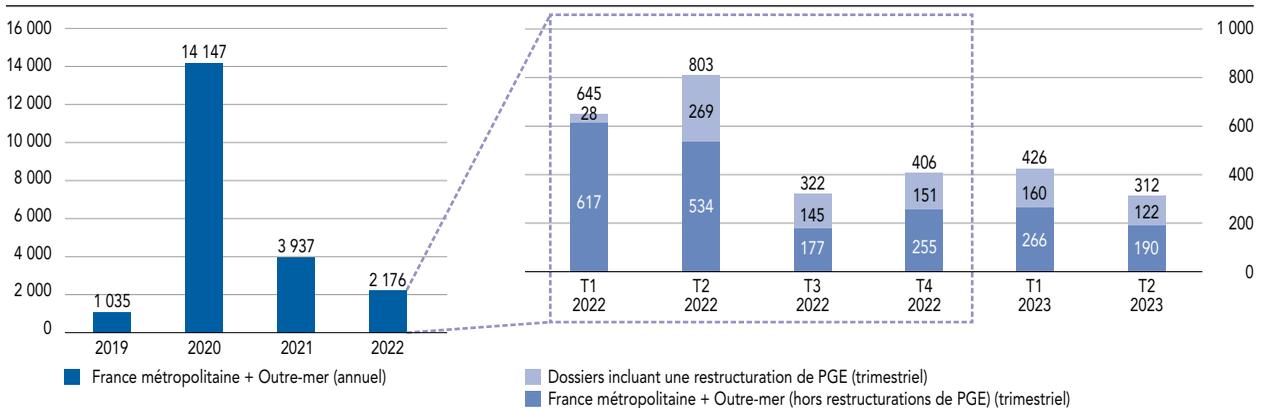
Le baromètre Bpifrance Rexecode de septembre 2023 confirme ce constat d'un léger resserrement des conditions de crédit, à un niveau proche de celui d'avant-crise. Ainsi, 21 %

G5. Difficultés d'accès au crédit rencontrées par les TPE, assez ou très difficile (en %)



Source : Bpifrance – 77^e enquête de conjoncture semestrielle auprès des PME.

G6. Nombre de dossiers éligibles à la médiation du crédit



Source : Banque de France – Communiqué de presse du 19 juillet 2023.

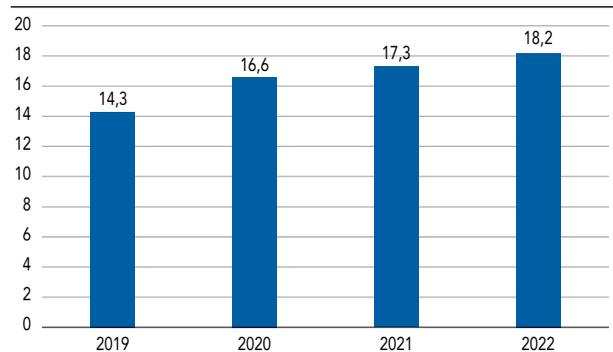
des TPE-PME qui ont cherché à financer leur exploitation courante auprès des banques ou organismes de crédit ont rencontré des difficultés à le faire, une proportion en hausse de 4 points sur le trimestre et proche des niveaux observés avant-crise (20 % en moyenne entre le T1 2017 et le T4 2019). Le taux de recours à ces financements s'affiche par ailleurs en recul sur le trimestre et sur un an (60 % contre 63 % au T2 2023 et au T3 2022). Comme habituellement, les TPE rencontrent davantage de difficultés de financement à court terme que les PME (29 % contre 17 %).

L'absence de difficultés avérées significatives d'accès au crédit bancaire se retrouve dans la très faible sollicitation de la médiation du crédit aux entreprises depuis plusieurs trimestres (cf. graphique 6).

2.2 La gestion de la sortie de la crise de la Covid-19 et le contexte inflationniste créent logiquement des tensions sur la trésorerie des TPE

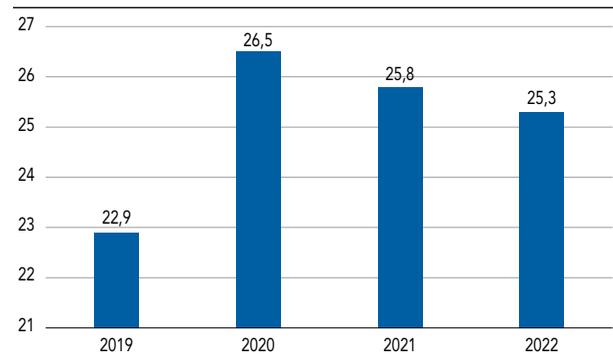
La crise sanitaire puis le contexte inflationniste ont pesé sur le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) des TPE, reflétant ainsi leur besoin de financement à court terme pour faire face aux décalages de trésorerie issus de leurs activités courantes : le montant moyen des BFRE s'est accru de 27 % entre 2019 et 2022, soit une augmentation moyenne annuelle de 8,4 % sur trois ans (cf. graphique 7) mais, après la forte augmentation en 2020, il s'est réduit exprimé en jours de chiffre d'affaires, revenant de 26,5 jours en 2020 à 25,3 jours en 2022 (cf. graphique 8).

G7. Besoin en fonds de roulement moyen des TPE (en milliers d'euros)



Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

G8. Besoin en fonds de roulement des TPE (en jours de chiffre d'affaires)



Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

La situation est différenciée selon les secteurs, avec notamment des BFRE des TPE qui augmentent en jours de chiffre d'affaires dans les secteurs industrie manufacturière et transports et entreposage, et des excédents qui se réduisent dans l'hébergement et restauration (cf. tableau 1).

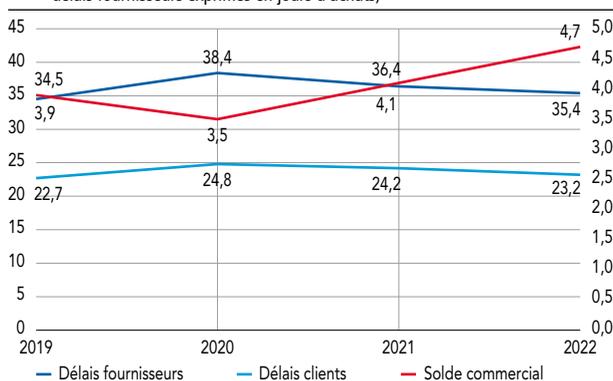
T1. Besoin en fonds de roulement en jours de chiffre d'affaires (TPE par secteur)

Secteur d'activité	2019	2020	2021	2022
Industrie manufacturière	31,4	34,7	36,2	36,2
Industries extractives, énergie, eau	57,4	65,5	66,8	60,7
Construction	26,1	30,6	28,8	25,6
Commerce	36,9	41,3	41,5	40,6
Transports et entreposage	13,1	13,4	14,8	14,3
Hébergement et restauration	- 9,3	- 12,2	- 10,0	- 6,1
Information et communication	47,0	50,4	47,7	47,3
Activités immobilières	8,4	11,5	7,0	7,4
Conseils et services aux entreprises	38,8	39,6	40,7	40,0

Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

Ces évolutions résultent en partie des rapports de force clients/fournisseurs en matière de délais de paiement : après une hausse des délais clients et fournisseurs en 2020 qui a réduit le solde commercial des TPE, les délais se sont réduits en 2021 et 2022 mais l'accélération plus forte des règlements fournisseurs (- 3 jours) par rapport aux paiements des clients (- 1,6 jour) se traduit par une augmentation de plus d'un jour du solde commercial supporté par les TPE (cf. graphique 9).

G9. Délais de paiement des TPE (délais clients et solde commercial exprimés en jours de chiffre d'affaires, délais fournisseurs exprimés en jours d'achats)



Source : Banque de France, base Fiben, juin 2023.

En outre, la forte croissance des stocks après la crise sanitaire a accru les besoins de financement de court terme (les stocks des TPE ont augmenté de 8 % en 2021 et de 10 % en 2022 (après 5 % en 2020)).

Dans le même temps, les entreprises sont appelées à rembourser les charges fiscales et sociales pour lesquelles elles avaient bénéficié d'un report ainsi que les prêts garantis par l'État (PGE) dont elles avaient pu bénéficier pendant la crise de la Covid-19. Pour une très grande majorité d'entre elles, ces prêts sont venus abonder directement la trésorerie sans être tirés jusqu'à la fin de la pandémie. À ce stade, le remboursement de ces prêts, tout en contribuant à la baisse des trésoreries disponibles, s'effectue sans difficulté avérée avec, au 30 juin 2023, 15,5 des 39 milliards octroyés aux TPE déjà remboursés (soit une proportion de 40 %, un peu inférieure à la moyenne de 45 % pour toutes les tailles d'entreprises, compte tenu de remboursements anticipés de grandes entreprises).

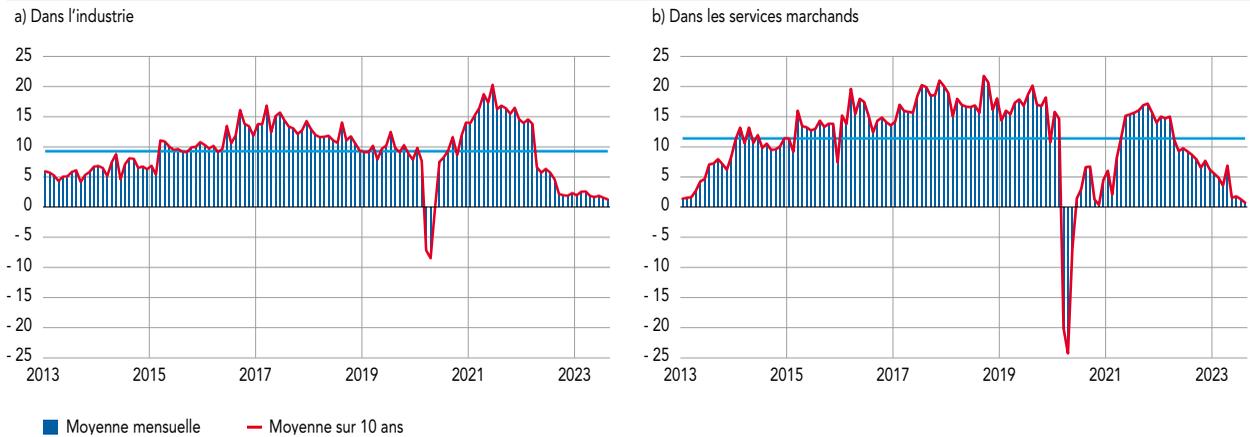
2.3 Les données, baromètres et enquêtes auprès des dirigeants de TPE-PME au 1^{er} semestre 2023 traduisent, à des degrés divers, la perception de ces tensions sur la trésorerie

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France à début septembre 2023 (menée auprès de 8 500 entreprises entre le 29 août et le 5 septembre) révèle qu'en août, les soldes d'opinion sur la trésorerie restent à peu près inchangés dans l'industrie et les services après la stabilisation observée en juillet dans l'industrie, en raison de la poursuite de la détente sur les prix de l'énergie et des matières premières et la faible évolution dans les services. L'opinion sur la trésorerie demeure cependant à un niveau inférieur à sa moyenne de long terme (cf. graphique 10).

La 77^e enquête semestrielle de conjoncture de Bpifrance auprès des PME réalisée de mai à juin 2023, auprès de plus de 5 000 TPE et PME, révèle notamment :

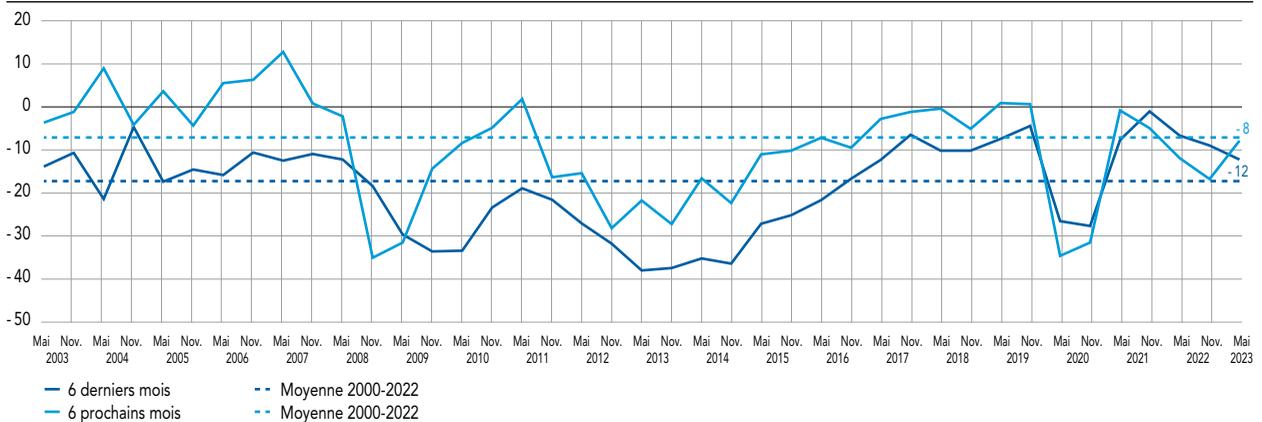
- une légère détérioration de la trésorerie attendue en 2023, avec toutefois des niveaux de trésorerie demeurant confortables grâce aux dispositifs de soutien mis en place pendant la crise sanitaire et notamment les PGE. À cet égard, parmi les TPE ayant souscrit un PGE, 64 % déclarent en avoir utilisé la majorité, cette proportion étant en hausse sur un an ;
- un solde d'opinion sur la situation de trésorerie, qui s'est légèrement dégradé chez les TPE au cours des six derniers mois (plus fortement dans la construction, les transports et le tourisme), reste toutefois supérieur à sa moyenne de long terme ;
- un regain de confiance des TPE interrogées quant à l'évolution future de leur trésorerie (cf. graphique 11).

G10. Opinion sur la situation de trésorerie des entreprises (solde d'opinion CVS-CJO)



Source : Enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France à début septembre 2023.

G11. Jugement moyen des TPE sur la trésorerie passée et future (solde d'opinion en %)



Lecture : En mai 2023, la part des TPE déclarant une trésorerie difficile durant les 6 derniers mois était supérieure de 12 points à la part déclarant une trésorerie facile.

Source : Bpifrance – 7^e enquête de conjoncture semestrielle auprès des PME.

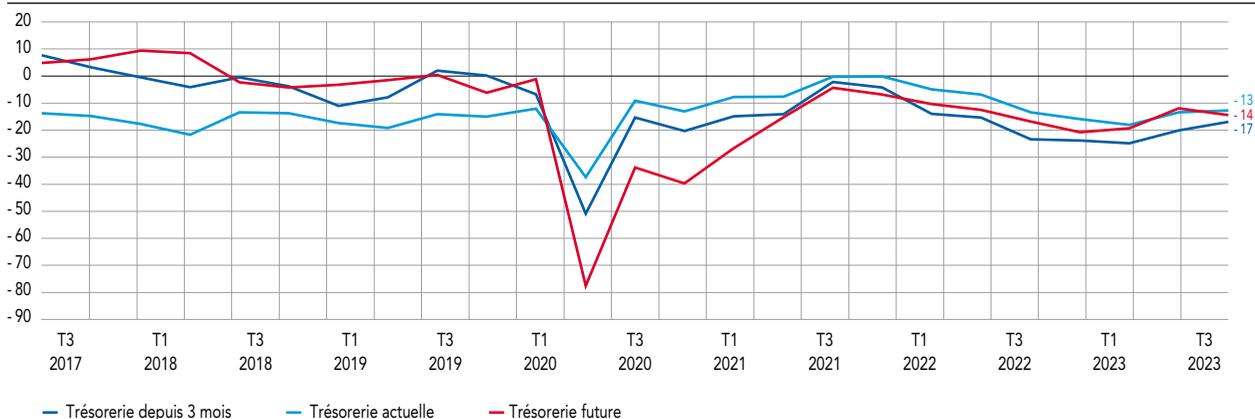
Le baromètre Bpifrance Rexecode de septembre 2023 signale que :

- 8 % des dirigeants de TPE (7 % du côté des PME d'au moins 10 salariés) considèrent l'insuffisance de liquidité comme le principal risque pour leur entreprise à la rentrée 2023 ;
- le solde d'opinion sur la situation actuelle de trésorerie des TPE-PME (graphique 12), s'il est bien inférieur à son point haut historique enregistré fin 2021, est mieux orienté qu'en début d'année (– 13 au T3 2023 contre – 18 au T1 2023) et supérieur à son niveau d'avant-crise (– 18 en moyenne entre le T1 2017 et le T4 2019). Plus particulièrement, 30 % des TPE jugent leur trésorerie difficile (contre 32 % en début d'année) ;

- l'indicateur sur la trésorerie future, en légère baisse au T3 2023 (à – 14), est également mieux orienté qu'en début d'année (– 19 au T1 2023) même s'il demeure inférieur à sa moyenne d'avant-crise. Plus particulièrement, concernant les seules TPE, 28 % anticipent une dégradation de leur trésorerie au cours des trois prochains mois, une proportion stable depuis le début d'année.

L'enquête réalisée par la CPME en avril 2023 auprès de plus de 1 500 dirigeants de TPE et PME traduit les inquiétudes de plus de 70 % des répondants quant à l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie sur l'évolution de leur trésorerie et, plus globalement, les enjeux de répercussion de coûts sur les prix de vente. Ainsi, 45 % des entreprises anticipaient une dégradation de leur trésorerie au 1^{er} semestre 2023 (42 % au 2^e semestre 2022).

G12. Jugement moyen des TPE-PME sur la trésorerie passée et future ainsi que sur la situation actuelle de trésorerie
(solde d'opinion en %)



Source : Baromètre Bpifrance-Rexecode de septembre 2023.

Le *baromètre de l'U2P-Xerfi Spécific*, sur un échantillon de 7 675 entreprises de proximité, indique que la situation financière des entreprises de proximité continue de se détériorer au 2^e trimestre 2023 avec, toutefois, un nombre de professionnels faisant état d'une dégradation de leur situation de trésorerie qui se réduit (16 % contre 22 % au 1^{er} trimestre 2023), tandis que ceux constatant une amélioration sont plus nombreux (11 % contre 8 %). Les entreprises de proximité de l'alimentation, en lien avec la très forte augmentation des prix des produits alimentaires, seulement partiellement répercutée dans les prix de vente,

couplée à la baisse des volumes d'achat demeurent celles rencontrant le plus de difficultés.

En août 2023, en revanche, la part des dirigeants interrogés dans le cadre de la *Grande consultation des entrepreneurs par CCI-OpinionWay* qui sont confiants pour les perspectives économiques de leur entreprise (73 %) est en hausse pour s'établir aux niveaux observés avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, avec une confiance qui permet d'espérer d'ici la fin de l'année une amélioration ou un maintien de la trésorerie pour 77 % des TPE.

3

LES TPE BÉNÉFICIENT DE RÉSEAUX BANCAIRES DE PROXIMITÉ ET D'ACTEURS POUR LES ACCOMPAGNER, PARFAITEMENT MOBILISÉS POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS

Les TPE bénéficient de réseaux bancaires de proximité pour répondre à leurs besoins de trésorerie (3.1), mais le besoin d'anticipation de la part des TPE et le renforcement des compétences financières sont importants pour faciliter l'accès au crédit (3.2). En cas de besoin, des réseaux d'accompagnement sont mobilisés auprès des TPE (3.3).

3.1 Des réseaux bancaires de proximité pour financer les TPE

Comme l'indiquait le rapport de mars 2021 sur *l'accès des TPE et PME aux services bancaires*, l'offre de services bancaires aux TPE présente trois grandes caractéristiques :

- des valeurs de proximité des conseillers entreprises et professionnels sur le terrain, à niveau de compétences élevées, et d'universalité des services proposés (tous les professionnels et entreprises peuvent trouver des solutions répondant à leurs besoins) ;
- une palette riche et innovante d'offres de produits et services financiers pour tous les aspects de fonctionnement de l'entreprise et de ses dirigeants, dans le cadre d'une intensité concurrentielle forte entre les établissements et avec aussi d'autres acteurs ;
- la volonté très affirmée d'accompagnement des clients dans le financement avec une approche personnalisée en fonction de la situation et du métier du client.

Le soutien apporté pendant la crise de la Covid-19 a illustré cet accès large. Les banques ont été proactives pour soutenir les entreprises et assurer un pont de trésorerie afin de surmonter la crise. Dès mars 2020, elles ont notamment mis en place des moratoires, pour les crédits professionnels, pouvant aller jusqu'à six mois. Plus de 2 millions de prêts ont ainsi fait l'objet de report d'échéances, ce qui a représenté un soutien de trésorerie de plus de 20 milliards d'euros. Répondant au besoin de soutenir le financement des entreprises confrontées à la crise sanitaire par un apport additionnel de trésorerie, les PGE (garantis à 90 % par l'État dans le cas des TPE) ont été massivement et rapidement distribués par les banques, les encours s'élevant à 143 milliards d'euros, avec un faible taux de refus estimé à moins de 3 %. Les TPE ont été les principales bénéficiaires de ce dispositif en nombre d'entreprises concernées (80 %), pour des montants accordés de 39,5 milliards d'euros (27 %).

L'importance du dialogue entre les chefs d'entreprise et les banques a régulièrement été soulignée par l'Observatoire dans ses différents travaux, de même que les avancées significatives dans ce domaine dans le prolongement des mesures annoncées par la profession bancaire « *Le financement des TPE en France – juin 2014* », dont le bien-fondé et l'utilité restent entiers.

Dans ce cadre, différentes bonnes pratiques ont été mises en place parmi lesquelles un entretien annuel systématiquement proposé au professionnel pour faire le point sur ses besoins de financement de court terme et leurs évolutions. Le dialogue entre les banques et les TPE peut encore être développé afin de renforcer la connaissance réciproque et la recherche d'une plus grande anticipation des difficultés auxquelles les entreprises peuvent se trouver confrontées.

Les banques (établissements de crédit au sens large) proposent différentes solutions qui dépendent de la situation et des besoins d'exploitation de la TPE qui doit comparer chaque option pour définir, en liaison avec son conseiller bancaire, celle qui conviendra le mieux à sa situation comptable et financière : soit des crédits (facilité de caisse, découvert autorisé, crédit à court terme), soit une mobilisation du poste clients (escompte, cession Dailly, affacturage).

Outre les financements bancaires, les TPE peuvent recourir à des solutions alternatives comme la finance participative, ou *crowdfunding*, qui permet de collecter des fonds en recourant à des plateformes spécialisées sur internet, notamment sous forme de prêt. L'entreprise doit généralement avoir au minimum deux exercices comptables clôturés pour faire appel à une plateforme de financement participatif en prêt. Le projet, pour être soumis à la communauté de la plateforme, doit être solide (l'analyse des projets par la plateforme est relativement similaire à celle faite par une banque). Le prêt en finance participative peut être sans caution ni garantie et il permet d'accéder à des financements très rapidement (la collecte auprès des prêteurs met en moyenne deux jours).

3.2 Le besoin d'anticipation de la part des TPE et de renforcement des compétences financières

Les problèmes récurrents mis en avant portent sur l'insuffisante anticipation des TPE et des compétences financières qui doivent être renforcées.

Comme l'indiquait le rapport de juin 2023 sur *le financement des entreprises dans un contexte de crises*, la détection est un élément clé, pour alerter ou conseiller dans le pilotage de l'activité de l'entreprise, où les deux interlocuteurs principaux vont être :

- le conseiller bancaire, dont le rôle est primordial dans l'aide qu'il peut apporter concernant la détection de difficultés financières dans l'entreprise. Pour cela, il est important que l'entreprise maintienne un contact régulier avec son conseiller et le tienne informé de sa situation, de ses doutes ou projets ;

- l'expert-comptable ou un centre de gestion agréé (CGA), ou une association de gestion agréée (AGA), qui permettent à l'entreprise de se tenir informée de l'apparition d'éventuelles difficultés. En effet, confier sa comptabilité à un expert-comptable ou faire vérifier sa comptabilité par un CGA ou une AGA peut éviter des difficultés éventuellement lourdes de conséquences, puisqu'ils pourront commenter les soldes intermédiaires de gestion et les équilibres bilanciaux de l'entreprise.

Les analyses qui peuvent être réalisées en amont sont importantes pour permettre de déceler une difficulté au moment où elle apparaît et de prendre des dispositions rapidement, avant une aggravation de la situation. Différents outils de pré-diagnostic sont disponibles avec pour objectif de faire une première analyse de la situation d'une entreprise et de proposer des pistes d'amélioration en cas de difficultés :

Outils de diagnostic disponibles pour les entreprises
Banque de France : Opale Chambre de commerce et d'industrie (CCI) : Comment va ma boîte ? Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) : Diag Express financier Expert-comptable / commissaire aux comptes : Diagnostic – CIP National Infogreffe : Évaluez votre situation

Le renforcement des compétences financières des dirigeants de TPE afin de mieux éclairer les décisions de gestion est le second élément clé, en mettant l'accent sur les besoins de trésorerie, l'anticipation des difficultés et le financement du besoin en fonds de roulement (BFR). Dans cette perspective, la collection « *Les clés de la banque – Entreprise* » apporte des éléments pédagogiques pour aider les TPE.

Un **mini-guide** « *Le financement court terme des Très Petites Entreprises (TPE)* » présente les différentes solutions avec leurs coûts pour permettre aux TPE de choisir la plus adaptée à leur activité. En complément, le livret « *L'affacturage en 10 points* » publié par l'Association française des sociétés financières (ASF) apporte un éclairage sur le fonctionnement de ce produit.

Des **outils pédagogiques** traitent de la trésorerie au quotidien « *Financer sa trésorerie* » pour que la TPE s'assure de la santé financière et de la pérennité de son entreprise. Ce document apporte notamment des éléments pour que les TPE anticipent leurs besoins :

- établir un *plan prévisionnel de trésorerie* pour planifier les dépenses et les recettes à venir sur une période d'un an par exemple, ce qui permet de piloter l'activité de l'entreprise par rapport aux prévisions initiales, de constater quels sont les écarts et d'entreprendre ensuite les actions correctrices nécessaires ;

- analyser la saisonnalité de l'activité et ainsi comprendre les variations saisonnières ;
- optimiser le *besoin en fonds de roulement*, en s'assurant que les clients paient le plus rapidement possible et en négociant des délais de paiement avec les fournisseurs ;
- suivre la trésorerie de près grâce à un *tableau de bord*, qui permet de visualiser les encaissements, les décaissements et les soldes prévisionnels ;
- informer régulièrement le conseiller bancaire de l'évolution de l'activité et des besoins.

Des **modèles de tableaux comptables** sont également mis à disposition :

- un tableau de « *Détermination du Besoin en Fonds de Roulement* » qui permet de calculer, mois par mois, sur six mois ou un an, le solde attendu du compte en fin de mois, en partant du solde de début de mois et en tenant compte des encaissements et des dépenses du même mois. Ce tableau permet ainsi d'anticiper d'éventuelles difficultés passagères de trésorerie ;
- un tableau de « *Compte de résultat prévisionnel* » qui permet d'établir une estimation par avance du résultat net annuel de l'activité sur une période donnée. Cet instrument de pilotage permet notamment à la TPE de calculer la capacité à rembourser ses emprunts. Il indiquera aussi si le bénéfice sera suffisant pour que le chef d'entreprise puisse vivre grâce à son affaire.

3.3 Des réseaux d'accompagnement sont mobilisés auprès des TPE

L'accompagnement est un enjeu majeur pour les TPE qui ne disposent, en général, ni des ressources ni du temps nécessaire pour analyser leur situation, identifier leurs besoins et engager le dialogue avec leur banque.

Dans le rapport de mars 2021 sur *l'accès des TPE et PME aux services bancaires*, l'Observatoire du financement des entreprises recommandait de renforcer l'accompagnement des dirigeants de TPE et PME par les acteurs de l'écosystème entrepreneurial. *Le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise* de juin 2021 est construit sur ce principe d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires de l'entreprise.

Pour l'accompagnement des TPE dans leur accès aux crédits de trésorerie (identification des besoins, types de financements disponibles, recours en cas de difficultés), un ensemble de dispositifs peuvent être mobilisés.

3.3.1 La Banque de France a mis en place depuis plusieurs années des correspondants qui accompagnent les TPE durant la création, le développement, le traitement des difficultés ainsi que de transmission. Ainsi, 102 correspondants TPE-PME de la Banque de France sont présents dans chaque département en métropole et en outre-mer pour accompagner les entrepreneurs durant toutes les étapes de vie de leur entreprise :

- les correspondants accompagnent et orientent gratuitement en étant chargés d'être à l'écoute des entrepreneurs, d'élaborer un diagnostic rapide de leur situation et de les orienter vers des interlocuteurs bien identifiés pour répondre à leurs interrogations ;
- les TPE peuvent ainsi bénéficier notamment d'accompagnement (besoin d'un regard d'expert, organismes pour les soutenir dans leurs démarches) ou de financement (comment identifier les financements classiques ou alternatifs pour développer la TPE).

Les correspondants TPE-PME peuvent être joints :

- en métropole, à une adresse mail : « TPMExx@banque-france.fr » (xx = numéro du département) ou un numéro d'appel : 34.14 ;
- en outre-mer, à une adresse mail : « TPExxx@iedom-yyy.fr » (xxx = numéro du département et yyy = nom du département).

3.3.2 Les chambres consulaires (Chambres de commerce et d'industrie – CCI – et Chambres de métiers et de l'artisanat – CMA –) sont présentes dans tous les départements et sont actives pour mener des actions en faveur des entreprises. Elles les accompagnent dans leur croissance et rendent certains services aux créateurs d'entreprises qu'elles représentent, accompagnent et conseillent.

Leur rôle a été conforté dans le cadre de leurs contrats d'objectifs et de performance (COP) conclus pour la période 2023-2027 avec l'État.

Pour les CCI, l'un des axes « Entreprendre et transmettre » a pour objectif de poursuivre l'action du réseau des CCI avec l'ambition de les préparer à démarrer leur entreprise dans les meilleures conditions, à les accompagner à des moments clés de leur démarche entrepreneuriale et à aider les dirigeants en phase de transmission à réussir leur passation.

Les CCI accompagnent ainsi le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie (de la création à la cession) en passant par la prévention et la gestion des difficultés. Elles disposent d'une offre de produits

et services sur le financement pour sécuriser la gestion financière de l'entreprise et accéder aux financements. Elles accompagnent les entreprises dans l'identification des sources de financement possibles et la structuration des demandes auprès des organismes financeurs.

Pour les CMA, l'un des axes est de « favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique des entreprises artisanales ». Elles exercent ainsi un suivi ciblé des entreprises (notamment celles en croissance, en difficulté ou exportatrices) ainsi que le conseil aux créateurs-repreneurs d'entreprise afin de leur proposer un soutien spécifique en cas de besoin. Les CMA accompagnent les porteurs de projets de création, de transmission ou de reprise d'entreprise, dans le cadre d'une offre de services normée au niveau national. Cette offre est déployée en région, afin de garantir l'homogénéité des services sur l'ensemble du territoire avec un ciblage qui se fait notamment sur les entreprises :

- en création (*ab initio* ou en transmission/reprise) ;
- trois ans après leur création ;
- en difficultés de trésorerie, de perspective commerciale ou dans la gestion de leurs ressources humaines (difficultés de recrutement notamment) ;
- exportant, cherchant à exporter, ainsi que celles dotées d'un potentiel à l'export.

Le réseau des CMA a lancé *un numéro unique dédié à la création d'entreprise et à l'accompagnement* aux formalités : le **3006**.

3.3.3 Les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (qui ont pris la suite des conseillers départementaux à la sortie de crise, institués en juin 2021) sont chargés de proposer une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise en fonction de ses besoins. Après avoir établi un diagnostic de la situation de l'entreprise, le conseiller prend en charge son dossier et peut proposer de mobiliser les outils d'accompagnement financier mis en place par l'État (prêt à taux bonifiés, prêt du Fonds pour le développement économique et social – FDES, etc.) ou orienter l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux adapté à son besoin, notamment la Commission des chefs de services financiers (CCSF) qui peut accorder aux entreprises, qui rencontrent des difficultés financières, des aménagements de leurs dettes fiscales et sociales.

La liste des points de contact dédiés dans chaque département est disponible en ligne (<https://www.impots.gouv.fr>).

3.3.4 Les experts-comptables sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet et dirigeants d'entreprise. Au-delà de la réalisation des états financiers

(bilan, compte de résultat, etc.), les experts-comptables les accompagnent dans toutes les décisions importantes de la vie de leur entreprise. Leur formation, leur expérience, leur connaissance du tissu économique et les sources d'informations auxquelles ils peuvent accéder, leur permettent de conseiller les entreprises au quotidien, notamment les TPE.

Concrètement, ces derniers pourront proposer à leurs entreprises clientes les outils d'accompagnement suivants afin de connaître leurs besoins en financement à court terme :

- réalisation du budget annuel ;
- mise en place d'un tableau de bord prévisionnel qui permettra au chef d'entreprise d'effectuer un suivi budgétaire trimestriel (voire mensuel) et de comparer le prévisionnel avec le réalisé ;
- des données flashes peuvent être extraites du logiciel/tableau de bord mis en place dans l'entreprise afin que le dirigeant dispose d'une vision synthétique des principaux indicateurs qui lui permettront de piloter efficacement son entreprise. Des comparaisons aux données sectorielles seront envisageables grâce à des outils informatiques connectés de plus en plus performants (échanges *via* des API, etc.).

Dans le rapport de mars 2021 sur *l'accès des TPE et PME aux services bancaires*, l'Observatoire du financement des entreprises recommandait que les entreprises aient un dialogue approfondi avec leurs conseils (expert-comptable, organisme de gestion agréé, organisation professionnelle, etc.), par exemple avec un rendez-vous annuel sur la base des données comptables et financières connues (bilan, compte de résultat, liasse fiscale, etc.) et centré sur les choix stratégiques de l'entreprise, les conséquences et contraintes en matière de gestion et de finances, ainsi que leurs possibles implications en matière de relation bancaire afin de dégager les enseignements de l'année écoulée et définir des orientations pour l'année à venir. Ce rendez-vous annuel aurait, par conséquent, vocation à être notamment centré sur la gestion de trésorerie et celle des postes clients-fournisseurs.

En cas de difficultés passagères de trésorerie, l'expert-comptable peut préparer pour le banquier un dossier visant à expliquer au mieux la situation de l'entreprise contenant les éléments suivants :

- l'origine des difficultés et les pistes de solutions envisagées ;
- les derniers comptes annuels ainsi que le dernier tableau de bord si l'entreprise en dispose d'un ;
- la dernière situation comptable intermédiaire (si disponible) ;
- un prévisionnel à six ou douze mois.

Les experts-comptables accompagnent également les TPE dans leur recherche de financement. L'Ordre des experts-comptables a ainsi développé le *Dispositif 200k euros* en partenariat avec les principaux réseaux bancaires français afin de financer tous types de projet (de la création à la transmission en passant par la phase de développement) et notamment le financement du besoin en fonds de roulement (cf. encadré 1 : Dispositif crédit 200k euros).

3.3.5 La médiation du crédit aux entreprises, créée en 2008 pour ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement, est un dispositif public conduit par la Banque de France sur tout le territoire, dans le cadre d'un Accord de place établi entre l'État, la Banque de France, les instituts d'émission en outre-mer, la Fédération bancaire française (FBF) et l'Association française des sociétés financières (ASF).

Dès lors qu'une TPE rencontre un problème avec sa banque concernant l'accès au financement, la médiation du crédit aux entreprises peut l'aider, gratuitement et en toute confidentialité. La médiation peut être saisie (en ligne sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>) quand les TPE se trouvent notamment face à une dénonciation de découvert, un refus de crédit de trésorerie, une absence de réponse suite à une demande de crédit, une mise en cause des lignes d'affacturage, de Dailly ou d'escompte, un refus de rééchelonnement d'une dette.

Les 5 étapes d'une médiation

1. La saisine complète et validée du dossier de médiation en ligne déclenche la procédure.
2. Dans les 48 heures, le médiateur contacte l'entreprise et vérifie la recevabilité de la demande.
3. Les établissements financiers disposent de cinq jours ouvrés pour revoir leurs positions.
4. Si les difficultés perdurent, le médiateur intervient pour résoudre les points de blocage.
5. Le médiateur propose une solution aux parties (dirigeant, actionnaires, créanciers, etc.).

Pour accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en place d'un système de gestion quotidienne de leur entreprise et les guider dans la constitution de leur dossier de demande de crédit auprès de leur banque, la médiation du crédit aux entreprises a réalisé un guide « *Chefs d'entreprise, facilitez vos relations avec vos banques* ». Fruit d'un travail collectif avec les réseaux socioprofessionnels, il comprend :

- des conseils et des fiches pratiques détaillés reprenant toutes les étapes de la constitution d'un bon dossier ;
- des modèles des principaux documents financiers et comptables ainsi qu'une liste des principaux crédits bancaires et des garanties.

Si l'ensemble des tâches présentées dans ce guide sont conduites avec sérieux et professionnalisme, alors les chances d'obtenir un accord de crédit s'en trouveront considérablement augmentées.

3.3.6 Place des Entreprises est un service public porté par la direction générale des Entreprises (DGE) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour aider les TPE et PME. Ce service permet de mettre en relation les entreprises qui le souhaitent avec un ensemble de conseillers chargés de les accompagner dans les administrations, les organismes publics et parapublics, les conseils régionaux :

- le chef d'entreprise choisit un sujet sur le site (<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>) et indique en quelques phrases sa problématique ;
- sa demande est automatiquement transmise au(x) conseiller(s) compétent(s) sur son territoire pour l'accompagner ;
- ces conseillers le rappellent et lui proposent, lorsque les conditions sont réunies, l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

La rubrique « Résoudre un problème de trésorerie, financier ou contractuel » permet ainsi aux TPE d'accéder à un conseiller pour « faire un diagnostic de sa situation économique et financière », « résoudre un problème de trésorerie, faire face à ses charges » ou « résoudre à l'amiable un différend avec une entreprise (publique ou privée) ».

CONCLUSIONS DE L'OBSERVATOIRE

En réalisant ce diagnostic sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie, il apparaît à l'Observatoire du financement des entreprises que la situation financière d'ensemble des TPE et la présence de réseaux bancaires de proximité sont de nature à maintenir le niveau d'accès aux crédits de trésorerie constaté dans la période récente.

Certaines TPE peuvent néanmoins se trouver dans des situations plus difficiles puisque cette situation financière d'ensemble favorable s'accompagne de spécificités sectorielles et d'une certaine hétérogénéité et le contexte économique en général, tout particulièrement par les effets inflationnistes, accentue les tensions sur les trésoreries. L'Observatoire relève aussi que les TPE sont en mesure de bénéficier d'un important réseau d'acteurs qui sont facilement mobilisables pour les accompagner et répondre à leurs besoins.

Pour éviter que des TPE ne soient pas suffisamment en mesure de bénéficier des soutiens et accompagnements qui sont disponibles, l'Observatoire du financement des entreprises a élaboré une courte fiche (cf. encadré 2) permettant d'informer les TPE sur la manière de bien préparer leurs demandes de crédits de trésorerie auprès de leurs banques et d'identifier les accompagnements dont elles peuvent disposer.

Les membres de l'Observatoire du financement des entreprises sont mobilisés pour continuer de suivre les conditions d'accès des TPE aux crédits de trésorerie et pour accompagner les TPE dans leurs démarches. Les banques, présentes sur tous les territoires pour être au plus proche des TPE, sont déterminées, dans le cadre de la relation globale avec leurs clients, à poursuivre leurs démarches d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement doit permettre aux TPE de rechercher la/les solution(s) de financement de leur trésorerie adaptée(s) à leur situation et à leurs besoins.

① Dispositif crédit 200k euros

1. Descriptif du dispositif

Mandaté par son client, l'expert-comptable pourra, en se connectant sur la plateforme Network experts-comptables (<https://network.experts-comptables.org>), remplir en ligne un dossier modélisé (<https://network.experts-comptables.org/financements>), y joindre les pièces nécessaires (dont un prévisionnel attesté par l'expert-comptable) et l'adresser simultanément à trois banques au maximum parmi la dizaine de partenaires de l'Ordre des experts-comptables dans ce dispositif.

Cette demande de financement pourra atteindre 200 000 euros (demande limitée à 50 000 euros dans le cas d'un dossier de création).

Le dossier sera transmis par la banque auprès de l'agence la plus proche de l'entreprise. Celle-ci sera chargée d'examiner le dossier et, en cas de besoin, de prendre contact avec l'expert-comptable pour obtenir des renseignements complémentaires.

2. Intérêts de la solution pour les différents acteurs

A. Principaux intérêts de la solution pour l'expert-comptable :

- renseigner un dossier unique de demande de financement ;
- transmettre simultanément ce dossier dématérialisé à plusieurs banques pour le compte de l'entreprise cliente.

B. Principaux intérêts de la solution pour la banque :

- recevoir un dossier complet, préparé par un professionnel ;
- toucher de nouveaux prospects ;
- obtenir de nouvelles entreprises clientes.

C. Principaux intérêts pour l'entreprise :

- grâce à l'intervention de l'expert-comptable dans le montage du dossier financier, avoir plus de chances d'obtenir un financement bancaire ;
- grâce au jeu de la concurrence entre les différents acteurs bancaires, de pouvoir bénéficier d'un avantage tarifaire auprès de la banque qui accordera le crédit (ex : réduction consentie sur les frais de dossier, etc.).



TPE, COMMENT BIEN PRÉPARER VOTRE DEMANDE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE ?

Votre banque est votre partenaire avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier avec votre conseiller.

Votre demande de crédit de trésorerie doit répondre à un besoin identifié par le dossier et ses documents financiers, s'appuyant sur des éléments objectifs : plus votre demande sera bien structurée et bien documentée, plus votre demande aura une chance d'aboutir.

La transparence est un élément clé de la négociation : vous devez notamment veiller à communiquer régulièrement, et en temps utile, vos informations financières afin que votre banque ait une connaissance suffisante de votre entreprise et de sa gestion.

1. CE QUE VOTRE BANQUE ATTEND DE VOUS

Comme pour tout crédit, votre banque analyse la capacité de remboursement de votre entreprise.

Votre banque examine le chiffre d'affaires, le cycle d'exploitation, le type d'activité et le besoin de trésorerie et échange avec vous pour déterminer le type de crédit de trésorerie ou de financement court terme qui peut être accordé.

Aussi, votre banque aura besoin des principaux documents financiers qui lui permettent d'apprécier la situation et les perspectives de votre entreprise : bilan, compte de résultat, compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, besoin en fonds de roulement.

Le coût du crédit est principalement constitué de frais de dossiers et d'intérêts débiteurs, ainsi qu'éventuellement des commissions selon la nature du crédit.

Votre banque peut vous demander d'apporter une garantie personnelle, le nantissement de titres ou d'une assurance-vie.



2.
**CE QU'UN
ACCOMPAGNEMENT
PEUT VOUS APPORTER**
(votre expert-comptable,
votre chambre consulaire,
votre organisation
professionnelle, votre
conseiller départemental
aux entreprises
en difficulté...)

Votre expert-comptable /centre de gestion est votre conseiller privilégié pour vous aider à préparer votre dossier de demande : définition du besoin, élaboration d'un prévisionnel, accompagnement lors des négociations avec votre banque.

Vous pouvez vous faire accompagner par votre chambre de commerce et d'industrie, votre chambre de métiers et de l'artisanat ou de votre organisation professionnelle pour un état des lieux de votre situation et pour bénéficier de conseils et d'un suivi par un conseiller.

Le cas échéant, ils pourront vous orienter vers des solutions alternatives comme le financement participatif ou vous inviter à solliciter votre conseiller départemental aux entreprises en difficulté (notamment pour bénéficier d'un aménagement de charges fiscales et sociales).

3.
**CE QUE LA MÉDIATION
DE CRÉDIT AUX
ENTREPRISES PEUT
FAIRE EN CAS
DE REFUS
DE VOTRE BANQUE**

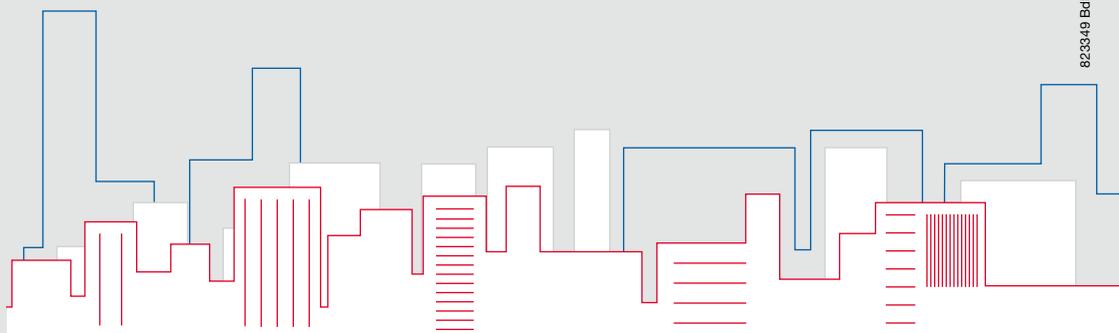
Si votre demande est refusée, vous pouvez saisir la médiation du crédit aux entreprises.

Vous devez envoyer en ligne votre dossier complet sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Dans les 48 heures, vous êtes contacté par le Médiateur départemental afin de vérifier la recevabilité de votre demande.

Le Médiateur informe votre banque de l'ouverture d'une médiation et elle dispose de cinq jours ouvrés pour éventuellement revoir sa position.

Si les difficultés perdurent à l'issue de ce délai, le Médiateur intervient pour tenter de résoudre les points de blocage.



Observatoire du financement des entreprises

Président

Frédéric Visnovsky

Éditeur

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs
75001 Paris

Directeur de la publication

Frédéric Visnovsky

Rapporteur

Béatrice Raoult-Textier

Réalisation

SGS & Co et
Direction de la communication de la Banque de France

Contact

Médiation nationale du crédit aux entreprises
Direction générale des Services à l'économie et du Réseau
Banque de France
2-4, rue de la Banque
75002 Paris
Code courrier : DGSER MNC BAN-1439
Téléphone : +(33) 1 42 92 38 16

Impression

Banque de France – SG - DISG

Dépôt légal

Septembre 2023

Internet

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Rapport du financement des entreprises est en libre téléchargement sur le site internet de la Banque de France (www.banque-france.fr).



Ce rapport a été préparé à la Banque de France